

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 janvier 2016
2016/1 /1**

Nombre de conseillers :

Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2016

En exercice : 7

Quorum :

Présents : 4

L'an deux mille seize et le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sougraigne, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSET, Maire.

Présents: Jérôme Rousset, Armel Roussel, Tristan Midoux, Adda Christian
Formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation :

12 janvier 2016

Absents excusés: , Caroline Brosselin, Socquet Juglard Nicole

Absent : Dal Magro Païkan

Secrétaire de séance: Tristan Midoux

OBJET DE LA DELIBERATION : REFUS DES COMPTEURS DITS INTELLIGENTS

Monsieur le Maire, considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants (linky)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Rappelle que les compteurs d'électricité des communes leur appartiennent
- Décide que les compteurs d'électricité de Sougraigne, propriété de la commune ne seront pas remplacés par des compteurs communicants.
- Demande au Syndicat Départemental d'énergie électrique d'intervenir immédiatement auprès de ERDF pour leur signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sougraigne.

DONNE POUVOIR

Au Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'interdiction de ces compteurs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jérôme Rousset

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

21 JAN. 2016

